

de la théologie et de la chaire sacrée dans une question purement scientifique. Mais, à ce point de vue, l'école de Montpellier n'est peut-être pas elle-même à l'abri de tout reproche. Ni M. Lordat, ni les siens, n'ont su résister à la tentation de citer en leur faveur quelques textes plus ou moins équivoques de saint Paul et de saint Augustin, et de qualifier de mouothélisme, c'est-a-dire, du nom d'une hérésie, la doctrine des partisans de l'unité de la cause humaine (1).

Quant à nous, en laissant de côté la théologie et les textes sacrés, nous ne dédaignerons pas de montrer, par un rapide coup d'œil sur l'histoire, que, loin d'être des novateurs téméraires, nous nous rattachons à la grande tradition philosophique qui part d'Aristote et qui, par saint Thomas, va jusqu'à Leibniz.

Le premier nom que nous rencontrons est celui d'Hippocrate. L'école de Montpellier se place, on le sait, d'une manière toute spéciale sous son patronage, et prétend tenir directement de lui son dogme fondamental. Ne semble-t-il pas qu'elle aurait dû, depuis longtemps, amasser en grand nombre des preuves décisives pour mettre au grand jour cette glorieuse filiation, et justifier contre tous l'inscription célèbre : *Hippocrales olim Cous, nunc Montpelliensis?* Cependant, si on parcourt les ouvrages des principaux des défenseurs de l'hippocratisme de Montpellier, on n'y trouve que des phrases isolées qui ne prouvent rien, tirées de traductions plus ou moins inexactes et non du texte lui-même, ou bien les témoignages de quelques

(1) Les principaux ouvrages où M. Lordat développe la doctrine de l'école de Montpellier, sont : *Preuve de l'inséparabilité du sens intime de l'homme*, in-8, 1844 ; — *Réponses aux objections contre la dualité du dynamisme humain*, in-8, 1853 ; — *Théorie physiologique des passions humaines*, in-8, 1853 ; — *Rappel des principes doctrinaux de la constitution de l'homme, énoncés par Wppocrale*. in-8. 1857.